Publié le 28 mai 2021

Que retenir du plan « Avenir Montagnes » présenté par Jean Castex ?

Le 27 mai à Bourg-Saint-Maurice (Savoie), le Premier ministre a présenté le plan « Avenir Montagnes » avec pour objectif de développer un tourisme plus diversifié et durable. Ce plan s'inscrit dans le prolongement des aides du gouvernement aux acteurs de la montagne confrontés à la crise sanitaire.

Le constat du gouvernement recoupe celui des professionnels : **les stations sont aujourd'hui confrontées aux défis que la crise a accentués ces derniers mois.** La baisse brutale de l'activité touristiques hivernale a rappelé le rôle moteur du ski. Cette crise a également été durement ressentie par les collectivités. Au-delà des aspects conjoncturels, **les territoires de montagne sont frappés par des mutations plus amples qui sont aujourd'hui liées avant tout au changement climatique.**

C'est dans ce contexte que le plan « Avenir Montagnes » s'inscrit en s'appuyant sur les territoires et les acteurs de terrain pour mettre en œuvre **sa transition vers un modèle plus durable et plus résilient**. Un des piliers du plan est de **diversifier l'offre touristique avec le tourisme de deux ou quatre saisons** notamment pour les stations de moyenne montagne qui subissent les effets du réchauffement climatique.

Le détail des mesures

- la création du **fonds Avenir Montagnes dédié aux investissements sera doté de 330 M€**.
- des moyens spécifiques pour accompagner **l'ingénierie** des projets à travers de **l'ANCT** qui bénéficiera d'une **enveloppe supplémentaire de 10M€** de crédits dédiés à la montagne.
- 10M€ d'euros seront mobilisés par France mobilité pour aider à **construire des solutions de mobilité durable** et accélérer la transition écologiques des activités touristiques de montagne.
- le soutien des entreprises de tourisme de montagne, notamment en matière d'infrastructures touristiques, en facilitant l'accès des opérateurs à l'enveloppe de prêt sur fonds d'épargne de la Caisse des dépôts. Un système de garanti sera mis en place pour permettre aux entreprises de bénéficier de

l'enveloppe des 500M€ du plan tourisme, avec un différé d'amortissement sur 5 ans.
- **8 M€ du plan de relance consacré au tourisme durable** seront fléchés pour soutenir la transition écologique des restaurants et hôtels de montagne.

Plan de relance, loi 4D en renfort

Le gouvernement souhaite également dynamiser l'immobilier de loisirs et enrayer la formation des lits froids. La mesure qui sera intégrée dans le projet de loi 4D, instaurera la **cessibilité du droit de préemption du preneur commercial en cas de local loué spécifiquement au tourisme de montagne**. Les opérateurs de résidences de tourisme pourront céder à des foncières leur droit de préemption. Les foncières pourront ainsi acheter et rénover des hébergements appartenant à des particuliers dans des résidences de tourisme. **Les appartements seront confié à des gestionnaires qui optimiseront leur utilisation (20 à 30 semaines par an). La Banque des territoires investira 125M€ sur 5 ans.**

En complément des mesures du Plan Avenir Montagnes, **le Premier Ministre a rappelé le soutien du gouvernement dans le cadre du plan de relance** : 330 M€ ont été mobilisés pour les entreprises à travers des prêts et investissements en fonds propres de la BPI et de la Caisse des Dépôts ; 480 M€ aux collectivités territoriales à travers des dotations d'investissements et les Contrats de plan état région de massifs.

Le Premier Ministre a également confirmé que **la question des régies ayant subi une perte de recette tarifaire impactant les collectivités, sera traitée dans le cadre de la loi de finances rectificative.**

À télécharger

- dossier_de_presse_-_presentation_du_plan_avenir_montagnes